

# Le Foyer de l'enfance de Strasbourg



**Présentation  
des services**



## Édito

Mettre à l'abri les enfants en danger ou susceptibles de l'être : entre humanité, solidarité et urgence sociale, la Protection de l'enfance est une de nos grandes priorités. Premier budget de la Collectivité européenne d'Alsace, nous y consacrons chaque année 350 millions d'euros, avec une action renforcée ces dernières années. Nous avons notamment mis en place le Conseil des jeunes confiés, riche de ses 40 jeunes volontaires de 8 à 19 ans, ainsi que le Conseil des familles, et organisé les Assises de la prévention et de la protection de l'enfance auxquelles prennent part près de 1000 professionnels.

La Collectivité européenne d'Alsace a défini une nouvelle stratégie pour offrir à chaque enfant confié un parcours sur-mesure, et cela dès les premières heures du placement.

Ce parcours commence souvent par une séparation dans l'urgence qui nécessite un lieu d'accueil dédié, chaleureux, tenu par des professionnels

formés à accompagner et écouter l'enfant, sa souffrance, ses besoins, pour le rassurer dans ce moment si difficile de la séparation avec sa famille.

C'est le rôle du Foyer de l'enfance, et je tiens à saluer tous les professionnels qui remplissent cette mission exigeante avec exemplarité. Pour améliorer le cadre de vie des enfants comme des adultes, nous investissons aujourd'hui dans une réhabilitation complète du site principal du Neuhof, en y consacrant 30 millions d'euros, avec une première pierre posée en octobre 2025.

En parallèle, nous renforçons le soutien à la parentalité : le dialogue avec la famille est essentiel et fait d'ailleurs partie du quotidien des équipes du Foyer et de ses antennes pour permettre, si et dès que possible, un retour de l'enfant à son domicile dans de bonnes conditions.

**Frédéric BIERRY**

Président de la Collectivité européenne d'Alsace

## Sommaire

→ À propos	5
→ Accueil de Jour	7
→ Unités de vie d'internat	9
→ Plateau de jour	10
→ Jardin d'éveil	11
→ Service Famille Visites en présence d'un tiers	13
→ Évaluation des mineurs non accompagnés (MNA)	14
→ Équipe d'Évaluation d'urgence	15
→ Service Prévention Santé	17
→ Protection à domicile	18
→ Services Supports	19



## À propos

La raison d’Être du Foyer de l’enfance :  
« **Être une passerelle humaine et sécurisante entre un passé difficile et un avenir apaisé** en offrant à chaque enfant et à sa famille l’espace nécessaire à la construction d’un projet de vie durable ».

**Le Foyer de l’enfance accueille les mineurs en situation de danger nécessitant une aide d’urgence.**

**Les enfants sont confiés au Foyer de l’enfance par le service de l’Aide sociale à l’enfance (ASE) de la Collectivité européenne d’Alsace,** dans le cadre d’une **protection administrative**, ou d’une **protection judiciaire** ordonnée par un juge des enfants.

Les **professionnels du foyer** ont pour **mission d’observer et d’évaluer**

**les enfants** durant leur séjour afin **d’amorcer un travail éducatif avec les enfants et les parents et de préparer/proposer une orientation pour l’enfant** (retour en famille, placement en famille d’accueil ou en établissement spécialisé, adoption).

En parallèle de la **mission principale de mise à l’abri en urgence des enfants en danger**, le Foyer de l’enfance de Strasbourg offre **d’autres prestations d’accompagnements et de suivi à domicile** (service d’accueil de jour et protection à domicile). Ces services visent à **apporter un soutien au plus près du domicile, à améliorer la coordination entre les services pour des réponses adaptées à chaque situation.**



En référence à la Loi n°2007-293 du 5 mars 2007, un **Projet pour l’enfant (PPE)** pour chaque enfant de 0 à 18 ans doit être construit et mis en œuvre, en impliquant les parents et l’enfant. Cela permet de garantir que toutes les décisions soient prises dans l’intérêt de l’enfant. Le projet est réalisé au regard de la situation donnée, compte tenu de l’enfant, de son contexte familial, de son environnement et des ressources mobilisables. Ce dispositif comprend des temps distincts : aujourd’hui, demain et à plus long terme.



## Accueil de Jour

L'accueil de Jour est un **dispositif destiné aux enfants de 0 à 6 ans**, qui s'articule autour d'une **mission de prévention**. Il aide les parents à répondre aux besoins essentiels de leur enfant (sécurité, santé, relations affectives).

Ce dispositif vise à soutenir une **dynamique de changements au sein de la famille et propose un soutien éducatif pour l'enfant** en s'appuyant tous les outils nécessaires : crèche, assistante maternelle, halte-garderie, CLSH<sup>1</sup>, périscolaire, orthophonie, psychomotricité, CAMSP<sup>2</sup>, CMP<sup>3</sup>, CMPP<sup>4</sup>.

Il est préconisé dans le cadre de l'identification précoce de carences éducatives, à condition qu'une sécurité psychique et physique minimum soit assurée au sein de la famille de l'enfant.



**Le territoire alsacien Nord compte 6 services d'accueil de jour rattachés au Foyer de l'enfance :**

- > Eurométropole : Illkirch, Meinau, Rotonde
- > Saverne
- > Haguenau
- > Sélestat

<sup>1</sup> CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement

<sup>2</sup> CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

<sup>3</sup> CMP : Centre Médico-Psychologique

<sup>4</sup> CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique



## Unités de vie d'internat

Ce mode d'accueil est préconisé **pour les enfants en danger avéré au domicile parental et qui ne peuvent rester chez eux**. Il est privilégié pour une primo observation quand la situation familiale n'est pas connue.

**Les unités de vie sont organisées et adaptées selon l'âge et les besoins des enfants**. Ces unités sont pensées à **taille humaine afin d'offrir un environnement familial et sécurisant**. Elles favorisent l'intimité des jeunes et permettent l'intégration d'enfants ayant des troubles sévères du comportement, du handicap, et des troubles du neuro-développement.

Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire Nord de la Collectivité européenne d'Alsace afin de garantir la proximité du domicile parental, ou d'éloigner le jeune de réseaux de fréquentations le mettant en danger.



### Le territoire alsacien compte 15 unités de vie d'internat

- > **Foyer de l'enfance, rue Stéphanie à Strasbourg Pouponnière (0 à 3 ans) :**  
5 unités  
Petite enfance (3 à 7 ans) :  
2 unités  
Enfance (6 à 13 ans) :  
2 unités  
Adolescence (13 à 18 ans) :  
1 unité
- > **Illkirch et Oberhausbergen**  
Adolescence (13 à 18 ans) :  
2 unités
- > **Barr, Haguenau et Saverne**  
Maison territorialisées (3 à 18 ans) :  
3 unités



## Plateau de jour

Le projet du Plateau de jour a pour finalité de **stabiliser et sécuriser les parcours en apportant une réponse équilibrée aux besoins des enfants accueillis de 7 à 18 ans**. Il vise à **prévenir et éviter les ruptures de parcours** multiples en renforçant/développant la coordination interorganisationnelle et intersectorielle. L'objectif est d'aller vers de la coopération et de diversifier les modes d'accompagnement et d'accueil (en lien avec les équipes internes au FDE et les partenaires comme l'Education nationale, les centres socioculturels etc.) : **sorties et activités individuelles, collectives, mini-camps etc.**

Dans son volet animation et en lien avec des services civiques, il propose aux enfants des **activités d'animation, culturelles et sportives**.

Dans ce cadre, **le Plateau de jour renforce son activité autour de la scolarité des enfants accueillis** et plus particulièrement en partenariat avec l'Education nationale (prévention des ruptures scolaires en développement des compétences psychosociales des parents).



## Jardin d'éveil

Le Jardin d'éveil est un **espace de découverte et d'expérience qui favorise l'éveil de l'enfant de 18 mois à 6 ans** sur le principe de libre autonomie et de valorisation des acquisitions. L'accueil d'enfants avec

des troubles du neurodéveloppement a conduit à une montée en compétences de ce service pour répondre au mieux aux besoins spécifiques des enfants.



# Service Famille

## Visites en présence d'un tiers

Service transversal du Foyer de l'enfance, il **accueille toute situation familiale dans laquelle un facteur de danger (physique et/ou psychique) a été identifié** et qui nécessite un cadre de rencontre rigoureux avec **présence constante d'un tiers**. Le ou les enfant(s) sont âgés de 0 à 18 ans.

### Les objectifs :

- évaluer la qualité du lien parents-enfants, son contenu réel et son incidence sur l'évolution de l'enfant et favoriser une évolution positive de ce lien ;
- maintenir le lien entre l'enfant et son/ses parent(s) conformément à l'ordonnance judiciaire et garantir une protection physique et psychique durant les rencontres ;
- analyser, comprendre le fonctionnement des systèmes familiaux ;
- clarifier les modes de communication dans la famille et permettre l'émergence des capacités et/ou compétences parentales ;

- accompagner l'enfant face à la réalité de son parent en cas d'immuabilité parentale ;
- s'inscrire dans la dynamique du Projet personnalisé de l'enfant (PPE) et ajuster le dispositif d'aide à l'état psychique de celui-ci ainsi qu'aux besoins des familles.

### Les enjeux :

- rester centré sur l'évaluation des situations familiales (capacités/ incapacités, compétences / incompétences) ;
- permettre une évolution des conditions de rencontre vers des visites accompagnées, des sorties et des modalités de travail diversifiées avec les coordonnateurs ;
- harmoniser les pratiques et repères autour des besoins des jeunes enfants et de l'accompagnement des parents.



## Évaluation des mineurs non accompagnés (MNA)

Le service d'évaluation des mineurs non accompagnés **intervient 7j/7 et 24h/24.**

Il a pour mission d'**évaluer la situation des mineurs non accompagnés, se trouvant sur le territoire** (pris en charge par les forces de l'ordre ou se présentant spontanément au service) sans document d'identité ou document administratif justifiant qu'ils sont mineurs.

Le service évalue l'âge, la situation et le cadre de vie de la personne.

Dans le cas d'une minorité certifiée, **le mineur est pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance** et mis à l'abri au sein d'établissements accueillants spécifiquement ces situations. Dans le cas d'une majorité certifiée, la personne est confiée et orientée auprès des services publics adéquats et de la préfecture.

## Équipe d'Évaluation d'urgence

Les missions premières de ce service sont d'**évaluer, en urgence, les situations dites de recueil 72 heures, 5 jours et les ordonnances de placement provisoire.** Une fois les enfants mis à l'abri, il s'agit d'investiguer rapidement l'environnement familial afin de déterminer si un maintien du placement est nécessaire.

Il pourra permettre l'élaboration rapide d'une observation de la situation, prendre en compte les facteurs et contextes de demandes de placements. L'objectif est d'analyser la nécessité urgente de placement et si possible, du maintien à domicile.

Dans ce dernier cas le service proposera un accompagnement support aux familles.

**Ce service intervient également lors de l'accompagnement d'un enfant, en urgence, par les forces de l'ordre.**





## Service Prévention Santé

La mission « cœur de métier » du service est de **sécuriser le parcours de soin de l'enfant placé avec une offre de qualité et une continuité de prise en charge.**

Les équipes de puéricultrices veillent sur la santé des enfants en répondant aux sollicitations des équipes éducatives. Elles assurent les suivis de santé et proposent des consultations médicales sur site et/ou avec un partenariat extérieur.

Parallèlement, **l'équipe du Service prévention santé est garante des bonnes pratiques de soins dispensés et gère les dispositifs médicaux et produits de santé, tout en assurant une veille sanitaire.** Elle assure aussi des missions d'informations, de prévention et de mise en oeuvre d'ateliers concernant une politique de réduction des risques auprès des enfants accompagnés sur les problématiques de consommation de drogues, d'alcool, de tabac ou tout autre comportement à risque.



## Protection à domicile

Service destiné aux **enfants de 0 à 6 ans**, il s'articule autour d'une **mission de prévention et de protection des situations prises en charge mais accompagnées au sein même du milieu familial.**

Il répond à un objectif de **soutien éducatif renforcé en faveur de l'enfant et de l'accompagnement de ses parents**, dans leurs réponses aux besoins fondamentaux de l'enfant, dont son «méta-besoin de sécurité». :

- besoins affectifs et relationnels,
- besoins physiologiques et de santé,
- besoins de protection.

**Prévention de toute forme de maltraitance et/ou de carences affectives et éducatives.**

Les missions du service se concentrent également sur un **accompagnement renforcé des familles, un soutien et une consolidation** si nécessaire et indispensable.

## Services supports

Pour mener à bien ses missions éducatives le Foyer de l'enfance dispose de services supports :

- ➔ Accueil, secrétariat + secrétariat éducatif : accueil physique et téléphonique 7 j/7
- ➔ Cuisine collective
- ➔ Logistique et services généraux
- ➔ Ressources humaines et finances (statut hospitalier)
- ➔ Technique et sécurité 24h/24 : entretien, maintenance et ressources matérielles



FOYER DE L'ENFANCE

44 rue Stéphanie  
67100 Strasbourg  
03 68 33 86 86

[www.alsace.eu](http://www.alsace.eu)